



Journal du personnel – No 41, juillet 2014 – version française



Perspectives d'un revenu de base inconditionnel: démocratie, liberté, engagement individuel

de Sascha Liebermann, professeur de sociologie et co-fondateur de l'initiative «Freiheit statt Vollbeschäftigung»

Un revenu de base inconditionnel pour tous les citoyens et citoyennes et toutes les personnes possédant un permis de séjour? Absurde! Telle est du moins la première réaction. Mais l'idée est-elle vraiment absurde?

De quoi s'agit-il? Un revenu que tout individu, enfant ou adulte, toucherait du berceau jusqu'à sa mort, garantirait l'existence de tous, chacun pouvant ainsi décider librement de son sort. S'il se situe à un certain niveau, le revenu de base inconditionnel (RBI) aurait de larges répercussions: les familles seraient assurées d'avoir de quoi vivre, les salariés auraient plus de poids dans les négociations avec les employeurs, les entreprises pourraient automatiser à tour de bras, la création de nouvelles petites entreprises serait facilitée, la formation continue serait rendue possible, la pauvreté – du moins celle due à l'absence de revenu – serait éradiquée et les étudiants n'auraient plus à se soucier de leurs ressources. L'Etat devrait continuer à fournir des prestations sociales subordonnées au besoin qui seraient supérieures au RBI, mais celui-ci pourrait remplacer nombre de celles qui existent aujourd'hui. La vie culturelle, qui va en général de pair avec des revenus faibles ou précaires, aurait beaucoup à gagner: au lieu d'être essentiellement financée par les subventions versées à des institutions, elle le serait par les gens. Le chômage au sens actuel du terme n'existerait plus, car il faudrait plutôt parler d'une absence de demande de main-d'œuvre. Mais cette absence ne susciterait pas d'inquiétude, puisque l'existence de chacun serait assurée.



Sascha Liebermann, participant sur le podium à la journée du personnel

L'idée est-elle toujours absurde?

Alors que l'individu dépend actuellement du revenu qu'il peut tirer de son travail, le RBI lui permettrait de choisir plus librement l'activité qu'il souhaite exercer, sans nécessairement se préoccuper de toucher un salaire. Comment légitimer toutefois à long terme le versement d'un tel revenu, qui resterait bien entendu lié à la création de valeurs? Plusieurs justifications ont été avancées, mais c'est l'une des plus simples qui me semble aller le plus loin.

Lorsque l'on considère les fondements des démocraties républicaines modernes, on ne peut plus affirmer que l'idée d'un RBI est absurde. Pour maintenir cette affirmation, il faudrait abolir la démocratie. Celle-ci dépend en effet de la loyauté et de la solidarité de ses citoyens. Elle doit se fier au fait que les citoyens voudront s'engager et s'engageront là où ils l'estiment important et juste. Une collectivité n'obtiendra pas ce type d'engagement par la contrainte, sans saper ses propres principes fondamentaux. Voilà pourquoi les droits du citoyen – qui définissent sa place au sein de la collectivité – sont justement inconditionnels. Ils ne sont pas liés à une prestation et nul n'en est privé s'il ne fournit pas de prestation. Les citoyens sont des citoyens par leur propre volonté et par celle de la collectivité. Dans une démocratie, ils forment le souverain ou le pouvoir suprême. Si tel n'est pas le cas, les citoyens

doivent se soulever. Un revenu de base inconditionnel appliquerait ce principe dans la pratique, dans la mesure où il déchargerait les citoyens des soucis existentiels, sans affaiblir pour autant l'idée d'engagement. Il garantirait une sécurité et offrirait ainsi à tout un chacun une plus grande liberté. Un RBI favoriserait ainsi le pluralisme et dès lors la démocratie, la solidarité et l'engagement individuel.



Programme de la journée du personnel OSEO/Solidar

Vendredi, 05. Septembre 2014

Dès 16.00 h	Enregistrement hébergement (Check-in) à l'hôtel
17.30 à 19.00 h	Apéritif de bienvenue et présentation du SAH de la région de Bâle (Lieu de rencontre Bruderholzstrasse 60, 4053 Basel)
19.00 à 19.30 h	Tramway direction l'embarcadère
19.30 à 23.00 h	Croisière et Souper
dès 23.00 h	Début du programme de la soirée

Samedi, 06. Septembre 2014 Journée du Personnel OSEO

(Au centre de congrès "Das Neue Rialto", Birsigstrasse 45)

Traduction simultanée garantie pour toute la journée (français et italien)

09.15 à 09.45 h	<u>Revue et bilan de la journée du personnel 2013 :</u> Présentation de la Charte pour une participation sérieuse dans les OSEO
09.45 à 10.15 h	<u>Partie statutaire de la journée-COPE-N</u> Rapport annuel et élection de la présidence à la commission du personnel national COPE-N
10.15 à 10.45 h	Pause Café
10.45 à 12.00 h	Conférence sur l'initiative populaire : "Pour le revenu de base inconditionnel", avec une introduction par M. Oswald Sigg, membre du comité d'initiative
12.15 à 13.45 h	Pause repas
13.45 à 15.45 h	Table ronde : "Que signifie cette initiative pour le travail social – pour l'OSEO – et pour nous tous ?" Modération par le Prof. Ueli Mäder. Discussion entre : Ruth Gurny, Prof., présidente de l'association « denknetz » réseau de réflexion, Doris Bianchi, Dr., Secrétaire général de l'Union Syndicale Suisse USS ; Sascha Liebermann, Prof., Université Alanus, Alfter (Allemagne)
Autour de 16.00 h	Fin de la journée

Inscrivez-vous pour la journée du personnel le 5 et 6 septembre à Bâle !

au plus tard le 3 Août 2014 par e-mail à l'adresse : Personaltag2014@sah-bs.ch

Initiative populaire fédérale pour un revenu de base inconditionnel

Texte de l'initiative

La Constitution du 18 avril 1999 est modifiée comme suit:

Art. 110a (nouveau) revenu de base inconditionnel

1 La Confédération veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel.

2 Le revenu de base doit permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique.

3 La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base.

Qu'est-ce qu'un revenu de base inconditionnel ?

En 2050, l'existence de chaque personne en Suisse est inconditionnellement garantie : chacune et chacun reçoit un revenu de base. Avec ou sans activité lucrative, riche ou pauvre, en santé ou malade, seul ou vivant en communauté, peu importe. Pour la plupart des gens, le revenu de base ne signifie pas de l'argent supplémentaire, mais remplace le revenu existant. C'est l'inconditionnalité qui constitue la nouveauté.

Quel montant pour le revenu de base ?

Le texte de l'initiative se limite au terme d' « existence digne ». Nous proposons un revenu de base de 2,500 francs par mois. Le montant définitif – c'est-à-dire combien d'argent a-t-on besoin pour vivre dignement dans notre société – doit être fixé démocratiquement par vote. Les enfants devraient eux aussi percevoir un montant, mais moins élevé, par exemple un quart, donc 625 francs.

Où trouver les fonds nécessaires ?

Le revenu de base inconditionnel se charge de garantir le minimum vital. Cela décharge tous les autres revenus du montant du revenu de base. La somme de base, dont chacune et chacun a de toute façon besoin pour vivre, doit être inconditionnelle pour tous. Le revenu de base constitue une partie de l'ensemble des ressources actuelles de chacun. En chiffres : Pour les montants indiqués ci-dessus, on arrive à un volume de 200 milliards de francs par année pour le revenu de base en Suisse. Rund 70 Milliarden Franken davon würden heute bestehende staatliche Transferleistungen (AHV, IV, ALV etc.) ersetzen.

- Environ 70 milliards de ce montant remplaceraient les prestations sociales étatiques existantes (AVS, AI, AC, etc.).

- La majeure partie des 130 milliards restants est couverte par les revenus provenant d'une activité lucrative.

- Restent quelques milliards par année qui ne sont pas couverts par les revenus existants, notamment pour les personnes qui vivent actuellement avec moins de 2,500 francs. Le montant doit-il être couvert par les impôts ou par un transfert dans l'actuel budget général de l'Etat? Une telle décision doit être négociée politiquement.



Comment le revenu de base influe-t-il sur la valeur ajoutée de l'économie suisse ?

C'est l'une des questions clés des débats à venir. Au fait, qui travaillerait encore ? La plupart des gens travaillent volontiers lorsque la tâche fait sens et est valorisée par autrui : cela constitue une base saine pour une forte valeur ajoutée. La plupart des gens souhaitent un revenu supérieur à 2,500 francs. Avec le revenu de base, l'attrait financier d'un travail rémunéré subsiste. Le revenu de base s'associe à la valorisation du travail par la rémunération et offre une base sûre à la motivation personnelle et à l'esprit d'initiative. Cette sécurité aura des effets négatifs et positifs sur la valeur ajoutée : Tandis que certains seront aux prises avec des crises d'identité, d'autres utiliseront cette liberté comme tremplin vers l'innovation. L'évolution des incitations financières aurait divers effets sur la société. Par exemple, les travaux

peu appréciés et faiblement rémunérés, auxquels on ne peut pas renoncer et qui sont précieux pour la société, devraient être valorisés et être relativement mieux payés. Lorsqu'on parle de travail, beaucoup de personnes pensent uniquement aux activités lucratives. Cependant, de nombreuses autres formes de travail sont nécessaires au fonctionnement de la société, comme, par exemple, les travaux familiaux et ménagers non payés. Beaucoup de personnes sont aujourd'hui actives bénévolement, sans être rémunérées. Le revenu de base permet de créer des plages de liberté, pour plus de flexibilité et d'autonomie.

Comment le financement du revenu de base sera-t-il organisé ?

Si l'on prend une valeur ajoutée stable comme point de départ, le financement du revenu de base est possible. En Suisse, nous sommes loin de souffrir d'un manque dans le cas où la production ne peut plus être assurée. La productivité augmente constamment dans de nombreux domaines : on parvient à produire avec de moins en moins de moyens humains. Ce succès constitue un défi pour la société, car les vieux mécanismes de la répartition des revenus ne valent plus grand chose. Le texte de l'initiative ne préjuge pas de la question du financement, car cette question conduit à un processus, à une considération de l'équité fiscale et du placement des impôts et redevances dans une société fondée sur la division du travail et une économie mondialisée. Les taxes d'incitations, les droits d'accises, les prélèvements sur la fortune, l'impôt sur le bénéfice et le revenu, les taxes sur les transactions financières, etc. peuvent être envisagés.

La Suisse deviendra-t-elle un paradis pour les étrangers ?

La Suisse serait tout de même le pays ayant le contrat de société le plus avancé, des conditions de travail égalitaires, le pays de la confiance en soi et de la liberté individuelle. Cela attirerait beaucoup d'étrangers. D'un point de vue matériel, la Suisse compte déjà aujourd'hui parmi les pays les plus attrayant au monde. Le revenu de base ne change rien aux lois actuelles relatives à l'immigration. Il est nécessaire d'établir des règles fixant à partir de quand le revenu de base sera versé en cas d'immigration. C'est un défi tout à fait surmontable. Avec ou sans revenu de base, la gestion de la migration constitue une des tâches de ces prochaines années.

Que demande l'initiative ?

Elle demande l'introduction d'un revenu de base inconditionnel. Cela signifie la remise en cause de nombreuses questions et interactions fondamentales. L'initiative se veut impulsion culturelle, car l'idée du revenu de base permet de porter un regard neuf sur beaucoup de choses ; car elle assouplit les rapports bien établis et les rend perméables à ce que les gens veulent vraiment et tiennent pour juste. L'initiative veut que le contrat de société se développe de manière durable. Elle veut une conséquence économique de l'idée qu'on se fait de la démocratie.

Colloque et échange avec les collaboratrices et collaborateurs

du réseau OSEO

En 2011, nous avons célébré le jubilé de l'OSEO par un colloque. Celui-ci a été très apprécié et le souhait de le renouveler a été émis à plusieurs reprises. Le moment est enfin venu de vous annoncer avec plaisir la tenue du colloque de l'OSEO en novembre prochain. Je vous prie donc de réserver la date suivante dans votre agenda :

Vendredi 21 novembre 2014 à Bienne

Le sujet principal du colloque est celui de l'« Insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale ». Le programme du matin sera ouvert au public externe tandis que l'après-midi sera réservé aux collaborateurs et collaboratrices de l'OSEO. Il y aura partie prévue pour les échanges communs. Des informations complémentaires suivront dès que le programme détaillé soit fixé.

Nous nous réjouissons de vous revoir à Bienne cet automne !

Communication: la clé d'une gestion participative

de Marc Prica, Cope OSEO Bâle

Comment communiquons-nous au sein de l'OSEO et de Solidar et de quels outils disposons-nous à cet effet? Voilà la question qu'un groupe de travail a proposé d'explorer en organisant un cours à Berne le 9 mai 2014.

Un sondage comme point de départ

La formation continue portait sur la communication entre les commissions régionales du personnel et les divers collaborateurs et collaboratrices, ainsi qu'entre les commissions elles-mêmes. Un sondage mené au préalable a servi de base au cours en montrant clairement sur quoi mettre l'accent.

Voici le principal résultat de ce sondage: une grande majorité de tous les collaborateurs et collaboratrices des associations OSEO savent comment entrer en contact avec leur commission du personnel. Comme on pouvait s'y attendre, le contact direct – entretien individuel, par courriel ou par téléphone – est alors prépondérant. Les remarques formulées en marge du sondage ont par ailleurs révélé que les commissions du personnel sont appréciées et considérées comme une institution importante. Leur travail consistant souvent à traiter de problèmes difficiles ayant trait à des contrats individuels de travail, une relation de confiance est de mise pour garantir une bonne communication. Il devrait par ailleurs être possible de recourir à l'anonymat.

Résultats du dépouillement et des débats

Les outils de communication peuvent s'avérer utiles et les procédures institutionnalisées contribuent à faciliter les relations. Il importe d'en tenir compte, car les associations régionales de l'OSEO et Solidar Suisse diffèrent beaucoup, tant par leur culture que par leur taille ou encore par leur mode de gestion participative. Dans une petite association de l'OSEO, une collaboration collégiale et une pause café régulière suffisent en général pour faire circuler les informations importantes. Il en va en toute logique autrement dans une association plus grande, répartie sur plusieurs sites et dans laquelle il faudra donc créer des plateformes d'échanges appropriées. Nous devrions et voulons dès lors nous demander dans quelle mesure il est possible d'institutionnaliser et de standardiser la communication entre toutes les associations OSEO.

Il est apparu en fin de compte que toutes les personnes concernées – dont nous tous qui travaillons au sein de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière – s'efforcent de communiquer aussi clairement que possible, tout en adaptant les échanges à chaque situation. L'exigence est de taille, mais il vaut la peine d'être à la hauteur.

Toute commission du personnel doit également répondre à cette exigence. Un bref débat en séance plénière a permis de conclure qu'une communication directe et personnelle n'est possible que si les représentantes et les représentants du personnel ne se cachent pas derrière leur mandat, mais se font connaître, c'est-à-dire qu'ils abordent régulièrement et publiquement leurs collègues et saisissent l'occasion de présenter leurs activités.

Les membres des commissions des diverses régions ont appris avec plaisir qu'on leur prête de bonnes intentions dans leur travail.

Conclusion

Dans une longue liste de formes de communication, c'est le contact direct entre deux interlocuteurs qui occupe, et de loin, la première place, constituant ainsi un moyen de communication privilégié. Plus le rapport de confiance entre intervenants est solide et plus l'identification avec l'association concernée est profonde, plus il sera facile de mettre en place une bonne communication. Il est cependant essentiel de disposer d'autres voies de communication, institutionnalisées celles-là, afin d'assurer une communication sans entraves lorsque ces conditions idéales ne sont pas réunies.



Les chômeurs ont leur lobby! Les syndicats et l'USS se pencheront bientôt sur le sujet

de Andi Zai, Cope OSEO Zurich

Lors de l'assemblée nationale des déléguées, réunie le 21 juin, le SSP a décidé d'adresser une proposition à l'Union syndicale suisse visant à ouvrir de nouvelles portes aux personnes sans emploi.

Teneur de la proposition

«Les commissions USS de la formation et de la politique sociale sont chargées d'examiner la pratique des offices régionaux de placement (ORP) en matière de formations professionnelles initiales et continues ainsi que de reconversions professionnelles destinées aux personnes sans emploi et d'élaborer des propositions de mesures permettant à l'USS de s'engager en faveur d'une pratique meilleure, plus uniforme et plus équitable dans ce domaine. A cet effet, les commissions en question font appel, selon les besoins, à des spécialistes et présentent régulièrement un rapport sur leurs travaux aux organes de l'USS et aux fédérations affiliées. Le but visé est de sensibiliser les membres des syndicats à cette problématique et d'élaborer des principes. En outre, l'objectif est de préparer des interventions ad hoc par rapport au SECO, à l'ORP et, le cas échéant, dans les chambres fédérales. A cet égard, il convient de rassembler des informations sur des précédents issus de différents domaines concernés.»

L'idée de départ

Nombre de projets de l'OSEO ont trait au chômage, et la dignité et les droits des sans-emploi sont le centre de notre attention. Le chômage peut toucher chacune et chacun d'entre nous. Nous le savons bien, mais peinons à nous défaire du préjugé selon lequel «les chômeurs sont (dans une certaine mesure) responsables eux-mêmes de leur situation» et oublions qu'ils sont souvent soumis à des pressions et à des directives. Dans ce domaine, ce sont les prescriptions de la LACI et l'attitude parfois répressive des ORP qui marquent nos activités. Il arrive beaucoup trop souvent que notre travail s'oriente sur les avis et les décisions de l'ORP et des responsables d'un projet, plutôt que sur les possibilités et la responsabilité individuelle des sans-emploi. Le problème du «chômage» est ainsi traité de manière individualisée, et l'on tend à oublier une partie de ses causes, à savoir le contexte socio-économique considéré comme «immuable»: politique d'austérité, diminution des chances de trouver un emploi avec l'âge, maximisation des profits, etc. Consciente ou non, la stigmatisation déborde largement des services du personnel et contamine même les services sociaux. D'où l'importance de remettre régulièrement notre pratique quotidienne en question.

Lorsque je me suis retrouvé au chômage il y a treize ans, j'ai moi aussi dû avaler des couleuvres. A l'époque, nous avons fondé un comité de chômeurs et avons soumis ce projet et nos préoccupations aux syndicats. Pendant des années, nos idées et nos revendications sont restées lettre morte. Etant photographe «analogique», mes compétences n'avaient plus de valeur dans un monde voué au numérique. Il m'a cependant fallu du temps pour admettre que je n'allais plus retrouver un emploi dans mon métier. Lorsque j'ai annoncé à l'ORP que je voulais me réorienter vers le travail social et postuler dans ce domaine, on m'a menacé de me couper les indemnités de chômage. Au cours du même entretien, on m'a toutefois proposé de suivre un cours Photoshop, dont le prix se montait à 8000 francs. Voilà une logique qui m'échappait totalement! Dans le cadre d'un cours préparatoire, j'ai rencontré une collègue du canton d'Argovie, qui souhaitait elle aussi se reconvertir dans le travail social. Son conseiller ORP ne la soutenait pas seulement dans sa décision et dans ses efforts, mais lui accordait aussi un appui financier. L'inscription aux cours, les taxes d'examen, etc., on lui remboursait tout. Je me suis alors demandé si j'étais victime du hasard ou de l'arbitraire. Aujourd'hui, je suis assistant social HES, ai six années et demie d'expérience et travaille pour un programme d'occupation. De l'eau a donc coulé sous les ponts, mais les excès et l'arbitraire – à l'image de ceux que j'ai connus – restent d'actualité. Heureusement, on trouve partout des personnes en-

gagées, compréhensives et aidantes. Il est cependant inadmissible que l'application de la LACI repose sur la chance et le hasard!

La problématique du chômage a été abordée par le groupe SSP du secteur social de la région de Zurich, avant d'être portée devant la Commission fédérative du secteur social. La proposition a été élaborée avec l'aide de Katharina Prelicz-Huber, présidente du SSP Suisse et du SSP-ONG, avant d'être transmise à l'USS. Si elle est mise en œuvre, cette proposition obligera tous les syndicats sectoriels à se pencher sur le problème.

D'une pierre deux coups

Voici les avantages de cette proposition: Premièrement, la formation continue et la reconversion tiennent compte directement des compétences requises sur le marché du travail, de sorte qu'elles augmentent durablement les chances des personnes sans emploi de trouver du travail. La proposition constitue toutefois aussi une réponse syndicale aux changements structurels et à l'évolution actuelle du marché du travail. Car il faut veiller à préserver les emplois dans toute la Suisse.

Deuxièmement, le droit à une reconversion pourrait éviter que les ORP prennent des décisions arbitraires; des décisions qui ne correspondent hélas souvent ni au marché ni à la personne visée et dont l'inobservation engendre des sanctions draconiennes. Or c'est l'avenir du chômeur, dans sa perspective réaliste et durable, qui est en jeu. Il importe donc d'améliorer et, surtout, de rendre équitable, une pratique aujourd'hui disparate. Tous les intervenants – tant les chômeurs que les décideurs et les exécutants – bénéficieraient d'une plus grande marge de manœuvre et d'une meilleure sécurité du droit.

Etudes sur l'efficacité du système et implication des groupes cibles

Le samedi 14 juin, le Tagesanzeiger publiait un article au titre grotesque: «Les cours de formation n'aident en rien les hommes au chômage!» Le texte présentait une étude portant uniquement sur le nombre d'entretiens d'embauche et laissait trop de questions en suspens. Tous groupes confondus, l'étude concluait néanmoins que le bilan des 550 millions investis dans les «mesures de marché du travail (MMT)» était positif. Elle a également révélé qu'environ un conseiller ORP sur cinq ne dispose pas d'une formation suffisante et que les cantons vont proposer au SECO, lors d'une séance prévue le 3 juillet, de mieux axer les mesures sur les groupes cibles. Il reste à espérer que les cantons prêteront davantage l'oreille aux principaux concernés. Chacun sait que le succès d'une mesure dépend de la motivation des participant-e-s. Impliquer les chômeurs dans les décisions et les laisser faire leur choix (sans les sanctionner) pourrait éviter bien des ratages à l'assurance-chômage.

Nouvelle co-présidence pour la commission du personnel Nationale!

C'est avec plaisir qu'on vous informe qu'Angela Monhart qui travaille à l'OSEO du Tessin et Andi Zai de l'OSEO Zurich ont décidé de poser leur candidature pour la co-présidence de la commission du personnel Nationale. La co-présidence sera élue lors de la journée du personnel du samedi 06 septembre à Bâle. Si vous êtes également intéressé par ce poste, de faire parvenir votre postulation au délégué/e CoPe Nationale de votre OSEO d'ici à la fin du mois d'août 2014.

Dates de parution

n°42: début octobre (bouclage de la rédaction: 12.9.2014)

n°43: fin novembre (bouclage de la rédaction: 14.11.2014)

Le Carrefour se tient à disposition de toutes les associations régionales, médias et collaborateurs/trices. Merci d'envoyer vos articles, si possible avec image, par e-mail, à: katja.schurter@solidar.ch

Kosana: la société civile gagne en influence dans la conception d'une nouvelle caisse-maladie

de Cyrill Rogger, Solidar Suisse

Le système de santé kosovar est en piteux état. Le principe de la gratuité des soins de base n'est pas respecté. Dans la mesure où il est possible de se faire soigner, il faut payer pour bénéficier d'un traitement. Cette situation plonge un nombre croissant de familles dans la pauvreté et mine la sécurité sociale de toute la population.

Introduction d'une assurance-maladie obligatoire

Le gouvernement kosovar entend remédier à la situation en créant une assurance-maladie obligatoire. Il élabore toutefois son projet sans demander l'avis de la population: ni les organisations de patients ni les associations du personnel de santé n'ont été consultées.

Voilà pourquoi Solidar Suisse réalise le projet Kosana en étroite collaboration avec la société civile, qu'elle aide à obtenir les informations pertinentes, à formuler et à faire valoir ses besoins.

Le projet Kosana a été lancé en 2012 sur la base d'une vaste étude très appréciée, qui a recueilli l'avis des citoyennes et des citoyens kosovars concernant le système de santé actuel, la caisse-maladie prévue et les éventuelles conséquences engendrées par sa création.

L'année passée, Solidar a commencé à collaborer avec huit groupes d'intérêts. La phase actuelle du projet prévoit que ces huit partenaires se fonderont sur des données fiables afin de procéder à une analyse approfondie du problème, rédigeront ensuite une prise de position et mèneront du travail de lobbying sur le terrain.

Reconnaître les problèmes ...

L'année dernière toujours, cinq de ces partenaires ont cerné le cadre de l'analyse approfondie. Cela peut paraître vague, mais cela signifie simplement que ces organisations ont défini les données et les informations requises (de même que les méthodes pour les acquérir), afin d'examiner les problèmes spécifiques du système de santé et de les envisager dans la perspective de la caisse-maladie prévue.

L'Association des personnes atteintes d'autisme a par exemple commencé sa recherche sur la prévalence de l'autisme et ses spécificités au Kosovo en s'interrogeant sur la prise en charge des personnes concernées, sur les effectifs du personnel soignant au bénéfice d'une formation et sur le lieu de formation.

L'Association des diabétiques a décidé d'axer son analyse sur le traitement au moyen d'insuline. Aussi étonnant que cela puisse paraître, le Kosovo ne dispose pas de données sur la consommation actuelle d'insuline et le projet de caisse-maladie ne prévoit encore rien sur le remboursement des traitements à l'insuline. Cet exemple montre clairement à quel point les bases de la future caisse-maladie sont insuffisantes et combien il est difficile d'obtenir des chiffres fiables.

... et les aborder

Des données officielles sur le traitement à l'insuline faisant défaut, l'association a mis au point un questionnaire idoine. Ayant appris son existence, le Ministère de la santé a repris ce questionnaire tel quel, afin de combler la lacune statistique.

Si ce cas illustre toute la difficulté à réunir des données probantes au Kosovo, il révèle toutefois aussi que le projet Kosana est en bonne voie et que ses partenaires gagnent déjà en influence.

Les organisations partenaires ont également eu l'occasion, l'année dernière, d'en apprendre davantage sur le projet de caisse-maladie et de le comparer avec les assurances-maladie d'autres pays. Les informations réunies ont suscité de vifs débats et le plus souvent soulevé de nouvelles questions, plus concrètes cette fois.

Le soutien que vous avez accordé l'année passée à ce projet a permis de faire avancer ce travail fondamental essentiel en vue d'améliorer le système de santé au Kosovo. Merci de tout cœur!



Entrée de la maternité de l'Hôpital universitaire de Pristina



Syzane Baja, coordinatrice de Solidar à Peja et Cyrill Rogger, responsable du programme à Zürich

Nouvelles de l'OSEO Suisse central

de Elisabeth Gebistorf Käch, OSEO Suisse central

Lucerne: Une semaine placée sous le signe de l'asile

La Semaine d'actions pour l'asile s'est déroulée pour la première fois du 9 au 15 juin dans tout le canton de Lucerne. Cinq institutions locales, dont l'OSEO Suisse centrale, se sont regroupées afin de proposer un programme varié dans la ville de Lucerne. Plus de 50 événements ont ainsi pu être proposés: 31 organisateurs et organisatrices ont ouvert leur porte proposant des expositions, des dégustations, des visites guidées, des manifestations sportives, des lectures, des concerts et même des discussions philosophiques. Cette semaine d'actions avait pour but de favoriser les contacts entre les Suisses et les personnes originaires de différents pays, aux cultures les plus variées.



La proue d'un bateau réalisée par le duo d'artistes Damian Meyer et Mukta Gonzales avec l'aide de réfugiés.

Restaurant de quartier et entreprise sociale

Depuis le 24 mai, le quartier de Maihof, à Lucerne, possède un nouveau restaurant: la «Libelle» (libellule). L'établissement est financé par l'OSEO Suisse centrale, qui explore ainsi une nouvelle approche de l'intégration dans le monde du travail.

Lors de l'inauguration, le conseiller municipal lucernois Martin Merki a jugé que la Libelle est «un gain architectural, gastronomique et social pour Lucerne et surtout un bienfait pour la collectivité». L'établissement est une entreprise sociale fondée sur un modèle différent: les gens viennent y acquérir des qualifications afin d'accéder au marché primaire du travail. La Libelle offre une gamme complète de cours et de formations aux personnes en quête d'emploi ayant droit aux prestations de chômage, de l'aide sociale ou de l'AI, l'encadrement des activités étant assuré par des spécialistes du secteur de la gastronomie. Ce nouveau projet de l'OSEO Suisse centrale a pu voir le jour grâce à une aide initiale fournie pour trois ans par la Fondation Drosos.

Informations (en allemand): www.libellerestaurant.ch



Changements au sein du comité de l'OSEO Suisse centrale

Lors de sa réunion annuelle, l'assemblée générale de l'OSEO Suisse centrale a élu deux nouveaux membres du comité: Katharina Hubacher, conseillère de ville à Lucerne et membre des Verts lucernois, et Andrea Schultheiss Schmidiger, représentante du personnel de l'OSEO. Elles remplacent Judith Lauber, qui a œuvré durant neuf ans au sein du comité, et Andreas Widmer, qui y représentait le personnel depuis six ans.

Voici les autres membres du comité: Beat Däppeler (président), Trix Dettling Schwarz (PS du canton de Lucerne), Barbara Gysel (PS du canton de Zoug), Marcel Budmiger (Union syndicale suisse et ssp) et Kuno Kälin (Les Verts lucernois).



Katharina Hubacher



Andrea Schultheiss Schmidiger

Impressum

Editeur/Herausgeber: Solidar Suisse / Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH,
Quellenstr. 31, PF 2228, 8031 Zürich
Rédaction/Layout: Katja Schurter